



COLLEGE DE POLICE

Zone de police 5297 Arlon-Attert-Habay-Martelange
Rue Joseph Netzer, 23
6700 Arlon
Tél : 063/608.502

***Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE
Séance du Conseil de police du 15-12-25***

Liste des décisions prises par le Conseil de police en séance publique :

- 1) Le Conseil de police procède à l'installation de M. DEWORME Alain en qualité de conseiller de police lequel prête serment entre les mains du Président.
- 2) Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve les procès-verbaux du 23-09-25 et du 04-11-25.
- 3) Le Conseil de Police, réuni en séance décide à la majorité des membres présents, avec une abstention, d'approuver la nouvelle clé de répartition des contributions communales à la dotation communale globale calculée par le SPF Intérieur – Sécurité & Prévention. Cette clé se répartit comme suit :
 - Commune d'Arlon : 73,6 %
 - Commune de Habay : 15 %
 - Commune d'Attert : 7,7 %
 - Commune de Martelange : 3,7 %

Le budget 2026 a été préparé sur la base de ces données actualisées. Cette clé sera appliquée pour les exercices ultérieurs, sauf modification légale ou décision concertée entre les communes.

- 4) Le Conseil de police, approuve le budget 2026 de la zone de police 5297. Le budget extraordinaire est adopté à l'unanimité, tandis que le budget ordinaire est approuvé à la majorité, avec une abstention.
Ce budget comprend :
 - un exercice ordinaire équilibré à 15.737.083,49 € tant en recettes qu'en dépenses ;
 - un exercice extraordinaire également équilibré à 903.000 € en recettes et en dépenses.



Police



- 5) Le Conseil de police, réuni en séance et statuant à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'acquisition de deux nouveaux véhicules d'intervention de type Combi Multivan 4Motion Plug-in Hybride, équipés pour usage « police », pour un montant total estimé à 189.622,00 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article budgétaire 330/743-52 « Achat d'autos et de camionnettes » du budget extraordinaire 2025.

- 6) Le Conseil de police, réuni en séance et statuant à l'unanimité des membres présents, décide de désigner un bureau de consultance spécialisé pour accompagner la Zone dans le renouvellement du portefeuille d'assurances, dont le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2026. Cette mission, estimée à 8.000 € TTC, sera financée sur l'article budgétaire 330/122-03 du budget ordinaire.

La présente liste descriptive peut être consultée sur rendez-vous auprès de la secrétaire de zone de police **du 16 décembre 2025 au 19 janvier 2026**.

Par le Collège de Police, le 15 décembre 2025.

La Secrétaire de zone,

Le Président de zone,